

PHASE DP — PRODUCTION DU DOSSIER DE DÉCLARATION PRÉALABLE

La phase DP correspond à la constitution complète du dossier de Déclaration Préalable de travaux.

Nous réunissons l'ensemble des pièces graphiques et écrites exigées par l'administration afin de déposer un dossier conforme et complet.

Ce dossier permet à l'autorité compétente d'instruire le projet et de vérifier sa conformité aux règles d'urbanisme en vigueur.



ÉLÉMENTS FOURNIS À L'ISSUE DE CETTE PHASE

DP1 PLAN DE SITUATION



Représentation du terrain dans la commune et extrait cadastral.

DP2 PLAN DE MASSE



Implantation du projet sur le terrain avec accès, stationnement, espaces verts, limites et réseaux.

DP3 COUPE (SI NÉCESSAIRE)



Coupe du terrain et du projet (si le projet le nécessite).

DP4 FAÇADES ET TOITURES



Représentation des façades et toitures du projet.

DP5 REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET



Insertion du projet dans son environnement ou représentation de l'aspect extérieur du bâtiment.

DP6 PHOTOMONTAGE DANS SON ENVIRONNEMENT



Photomontage d'insertion du projet dans son contexte (vue proche et lointaine).

DP7 PHOTOGRAPHIES PROCHES ET LOINTAINES



Photographies du terrain et de son environnement proche et lointain.

FORMULAIRE CERFA

Formulaire administratif CERFA complété et signé.

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF COMPLET



Assemblage de l'ensemble des pièces réglementaires exigées par l'administration (DP/PC).